

PRÉFECTURE DE LA MAYENNE

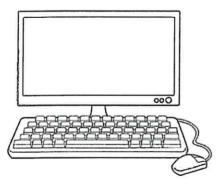
Direction départementale des Territoires

Service eau et biodiversité

Unité faune sauvage, nature et biodiversité

Télédéclaration de procédures de destruction à tir des ESOD

www.demarches-simplifiees.fr



Quelles autorisations peuvent être télédéclarées

www.demarches-simplifiees.fr

En 2021, la DDT de la Mayenne met en place 3 téléprocédures relatives à la destruction à tir des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) :

► Autorisation préfectorale de destruction à tir de Renard et Fouine

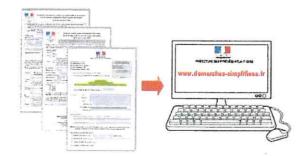
- Personnes concernées: détenteurs du droit de destruction ou délégataires
- Période de dépôt de la demande : à partir de février
- Période d'autorisation : du 1^{er} au 31 mars.
 Au delà du 31 mars pour le renard.

► Autorisation préfectorale de destruction à tir de Corbeau freux et Corneille noire

- Personnes concernées: détenteurs du droit de destruction ou délégataires
- Période de dépôt de la demande : à partir de février
- Période d'autorisation : du 1er avril au 31 juillet

▶ Autorisation préfectorale de destruction à tir de la Pie bayarde

- Personnes concernées : détenteurs du droit de destruction ou délégataires
- Période de dépôt de la demande : à partir de février
- Période d'autorisation : du 1er mars au 10 juin



Comment accéder à la télédéclaration ?

Les liens d'accès sont disponibles sur les sites internet

de la préfecture de la Mayenne:

https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environ nement-eau-et-biodiversite/Especes-susceptibles-doccasionner-des-degats-ESOD

de la Fédération Départementale des Chasseurs 53 :

http://www.chasse53.fr/

Lien d'accès à la demande d'autorisation de destruction à tir de Renard et Fouine

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ destruction-esod53-renard-fouine-individuel

ou si vous représentez une société de chasse ou un GDON

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/destruction-esod53-renard-fouine-societe-gdon

Lien d'accès à la demande d'autorisation de destruction à tir de Corbeau freux et Corneille noire

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/destructionesod53-corvides-individuel

ou si vous représentez une société de chasse ou un GDON

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ destruction-esod53-corvides-societe-adon

Lien d'accès à la demande d'autorisation de destruction à tir de la Pie bavarde

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/destruction -esod53-pie-bavarde-individuel

ou si vous représentez une société de chasse ou un GDON

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ destruction-esod53-pie-bavarde-societe-gdon

Quelles sont les différentes étapes ?



 Je me connecte au site avec mon compte utilisateur (cf. au verso pour la création du compte) et je commence la déclaration.



- 2. Je complète le formulaire de demande en ligne et dépose ma demande d'autorisation.
 - Certaines informations marquées d'un * doivent obligatoirement être renseignées.
 - En cas de difficulté, je peux donner l'accès à mon dossier à une tierce personne en cliquant sur « Inviter une personne à modifier ce dossier ».
 - Je clique sur «Déposer le dossier » pour déposer ma demande auprès de l'administration.



- 3. Je reçois par mail l'accusé de réception du dépôt de ma demande.
- 4. Je reçois un mail d'information à chaque étape d'avancement de ma demande.
- 5. Je reçois un mail d'acceptation si ma demande est recevable.



À tout moment, je peux me connecter sur le site pour suivre l'avancement de ma demande et envoyer un message à la DDT

J'ai déjà un compte sur demarches-simplifiees.fr

Je m'identifie avec FranceConnect :



'ai déjà un compte sur demarches-simplifiees.frou je peux me connecter avec un autre compte :

Je choisis un compte pour me connecter sur :

demarches-simplifiees.fr



Créer un compte sur demarches-simplifiees.fr

Je clique pour créer un compte démarchessimplifiées.fr



> je renseigne mon e-mail et crée mon mot de passe



> je confirme la création de mon compte à partir du message reçu sur ma boîte mail.

Vos correspondants à la DDT

➤ Isabelle HATTE Gestionnaire chasse 02 43 67 89 70

Secrétariat de l'unité ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.fr 02 43 67 89 70

Horaires et adresse

- ➤ Du lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h.
- Cité administrative 60 rue Mac Donald BP 23009, 53063 LAVAL cedex 9.

> Aide en ligne

Une aide en ligne est disponible sur le site demarches-simplifiees.fr pour vous aider dans l'utilisation du logiciel.

Cliquer sur :

